

## **Association faîtière des organisations bernoises de protection des animaux**

Laupen, 09 août 2016

L'association faîtière des organisations bernoises de protection des animaux (APA) a déposé un recours contre la décision du Service vétérinaire du canton de Berne.

Le cas d'un chien probablement maltraité au Jura bernois a non seulement révolté les employés du refuge Rosel, mais aussi de nombreuses personnes, amies des animaux. \*

La manière d'agir dans ce cas du Service vétérinaire du canton de Berne (SV) est incompréhensible pour la protection des animaux.

Vu les faits, le chien a tout d'abord été confisqué définitivement par le Service vétérinaire. Le propriétaire du chien s'est ensuite adressé aux autorités en leur disant que la bête lui tenait à cœur et qu'il ne l'avait jamais battue ou maltraitée.

Après cette prise de position et sans en vérifier les faits sur place, le Service vétérinaire a annulé la décision de confiscation définitive et ordonné que le chien, après avoir passé cinq mois au refuge, devait lui être rendu !

Lors de la remise, le petit chien en apercevant « son » maître, se mit à trembler et voulait s'enfuir. Ce comportement n'est pas normal et démontre que la relation chien – maître est sérieusement compromise.

L'association faîtière des organisations bernoises de protection des animaux a, conformément à son droit légal, fait recours contre la décision du Service vétérinaire. Il lui reproche en particulier un contrôle incomplet et insuffisant de l'état des faits, une communication lacunaire avec le personnel du refuge, ainsi que l'absence d'une analyse du comportement du chien. L'association faîtière exige l'annulation de la dernière décision du Service vétérinaire, par laquelle il abroge la décision de confiscation définitive.

Un nouvel examen du cas qui prend en considération tous les aspects du problème est indispensable pour l'Association faîtière.

Le président de l'Association faîtière, Dr Rolf Frischknecht, précise, que le bien du chien doit être à la base de toute solution.

Monsieur Rolf Frischknecht, Président de l'APA, (079/370.17.12) se tient volontiers à disposition pour d'autres informations.

\*(voir les comptes-rendus et lettres de lecteurs dans le journal Biel Bienne)